

PROCES-VERBAL No 14

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 6 novembre 2019 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville

Présidence : Mme Circé Fuchs

Excusés : Mmes et MM. Xavier Noël, Eliane Comte, Olivier Rouvé, Marc Thévenaz, Sandrine Moesching-Hubert, Loïc Pichard, Eric Maendly, Christophe Saia

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Communications de la Présidente
4. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
6. Nomination d'un membre à la Commission des finances
7. Rapports des commissions
 - 7.1. Sur le préavis No 2019/09 Remplacement d'une balayeuse de voirie

Rapporteur pour la commission ad hoc	M. Jérôme Knöbl
Rapporteur pour la commission des finances	M. Michael Dupertuis
8. Motion et postulats
 - 8.1. Postulat du groupe Avançons « Réflexion autour de l'affichage sauvage »

Mme Martine Payot

 - 8.2. Postulat du groupe Ouverture « Soutenons nos ménages et entreprises engagés dans la transition énergétique »

M. Michael Dupertuis

 - 8.3. Motion du PLR « Conservation du patrimoine »

M. Pierre Echenard

9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements

1. Appel

L'appel est effectué ; avec 52 conseillères et conseillers, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Communications de la Présidente

Mme la Présidente précise que l'étude des comptes et de la gestion aura lieu le 24 juin 2020 et non pas en mai. Le lieu de la séance sera communiqué en temps et en heure.

Elle informe l'assemblée avoir assisté :

- le 4 juillet à la remise des diplômes de la Direction des écoles,
- le 4 juillet à la cérémonie de passation des pouvoirs qui s'est tenue à Solalex,
- le 20 juillet au 150^{ème} anniversaire de l'Union instrumentale à la Grande Salle,
- le 1^{er} août à la fête nationale aux Plans à l'occasion de laquelle elle a prononcé un discours,
- le 22 août à une séance sur la Via Francigena en remplacement de la Municipalité,
- le 23 août à la fête de l'EVAM,
- le 24 août à la friture des Pontonniers,
- le 28 août à l'assemblée générale de la brasserie de la Mine,
- le 29 septembre à la kermesse catholique,
- le 23 octobre à la visite de Mme la Préfète ; à cette occasion, elle remercie Mme la Conseillère Carole Guérin pour l'exactitude des dossiers présentés,
- le 26 octobre à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 « Souvenir français »,
- le 29 octobre à une séance des présidents et secrétaires des Conseils communaux du district à la Préfecture d'Aigle présidée par Mme la Préfète,
- le 30 octobre à la réception des nouveaux citoyens.

Mme la Présidente remercie Mme la Conseillère Valentine Moreillon de l'avoir remplacée le 9 octobre dernier au sein de la Commission de gestion.

Elle donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- M. Pierre-Yves Pièce dans le cadre de la pétition « Stop Antennes » concernant 12 stations de téléphonie et 36 antennes ; la pétition est très ouverte,
- Mme Irène Chaubert concernant la création de l'Association des Amis de la Librairie – Bibliothèque du Cèdre ; elle met à disposition des conseillers intéressés des informations complémentaires à ce sujet.

Elle a reçu des courriers de démission dont elle fait la lecture :

- de MM. Bastien Tornare et Pierre Droz du Conseil communal,
- de M. le Conseiller Marc Mundler de la présidence de la Commission de recours en matière d'imposition ; elle prend bonne note qu'il reste membre et que M. le Conseiller Xavier Noël en assumera désormais la présidence,
- de M. le Conseiller Lionel Cherix de la Commission des finances.

Elle a reçu de la Municipalité :

- le préavis 2019/09 Remplacement d'une balayeuse de voirie,
- le projet de budget 2020,
- une lettre d'information concernant le financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile AVASAD dont elle donne lecture à l'assemblée (voir annexe 1).

Elle a également écrit à la Municipalité, au nom du Bureau du Conseil communal, une demande d'amélioration des conditions dans lesquelles siège le Conseil communal. Cette lettre demandait à la Municipalité de munir la salle du Conseil d'un système de micros. La Municipalité y est favorable et reste dans l'attente d'un devis.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019

Mme la Conseillère Anne Bielman relève le fait que le Conseil s'est réuni le 26 juin 2019 alors que la date inscrite en haut de page mentionne le 16 juin 2019.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité avec la modification précitée.

4. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux

Mme la Présidente donne lecture des deux courriers de démission de MM. Bastien Tornare et Pierre Droz.

Pour le PLR, les viennent-en-suite Mme Daria Clay et M. Vincent Ruchet ont quitté la commune.

Pour le parti Avançons, MM. Alexandre Genet, Pascal Devanthéry et Mariano Giorgianni renoncent à leur droit en tant que viennent-en-suite.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon propose au nom du groupe Avançons M. David Fankhauser.

Mme la Conseillère Carmen Dubois propose au nom du PLR M. Francisco Diaz.

Mme la Présidente demande à MM. Francisco Diaz (PLR) et David Fankhauser (Avançons) de venir devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. MM. F. Diaz et D. Fankhauser lèvent la main droite et répondent « Je le promets ».

Le nombre de conseillers se porte désormais à 54 pour la suite des débats.

5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion

Suite à la démission de Mme la Conseillère Annelise Cretton lors du Conseil du 26 juin 2019, Mme la Conseillère Sylviane Zuber propose pour le Parti socialiste Mme la Conseillère Laure-Reine Tabac.

Mme la Conseillère Laure-Reine Tabac est élue par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la Commission des finances

Mme la Conseillère Sylviane Zuber propose pour le Parti socialiste M. le Conseiller Pierre Athanasiadès suite à la démission de M. le Conseiller Lionel Cherix en date du 16 octobre 2019.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès est élu par acclamation.

7. Rapport des commissions

7.1. Sur le préavis No 2019/09 Remplacement d'une balayeuse de voirie

M. le Conseiller Jérôme Knöbl donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

M. le Conseiller Michael Dupertuis donne lecture du rapport de la commission des finances.

MM. les Conseillers Jérôme Knöbl et Michael Dupertuis proposent un amendement, lequel est accepté à l'unanimité.

L'amendement déposé conjointement par la Commission ad hoc et la Commission des finances est le suivant : « *Le montant de fr. 50'000.-- lié à la garantie nommée « Full Service 5 ans / 5'000 h (service, maintenance et garantie) » est retiré de l'investissement portant ainsi le montant total TTC du préavis à fr. 160'000.--, montant à porter à l'actif du bilan dans le compte 9146.001 « Mobilier, machines et véhicules » et de l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 16'000.-- par an ».*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Judith Warpelin souhaite lors des achats futurs que l'option d'un véhicule électrique soit opposée à celle d'un véhicule essence.

Mme la Conseillère Carmen Dubois demande si la remise spéciale de fr. 15'000.-- est quand même accordée si la commune ne choisit pas l'option Full Service.

M. le Conseiller Marc Mundler précise que le Full Service est uniquement pour 5 ans et est nécessaire dans le cadre de l'entretien du véhicule.

M. le Conseiller Francisco Diaz précise que la garantie de 2 ans prévue dans le contrat est suffisante, le Full Service représentant un investissement supplémentaire justifié.

M. le Conseiller Marc Mundler précise que dans l'option Full Service tout est garanti, sauf les pièces d'usure ; durant 5 ans le montant de fr. 50'000.-- est fixe.

Mme la Conseillère Carmen Dubois s'interroge sur le coût de l'entretien sans le service, et si celui-ci reviendrait plus cher que le Full Service.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz répond que tous les véhicules sont testés quand cela est possible. Des véhicules électriques ont été testés, malheureusement le coût est dissuasif. Mais surtout les batteries actuelles ne sont pas suffisamment performantes. En effet, il suffit de monter aux Plans pour que la batterie soit déjà presque vide. Il confirme toutefois rester vigilant aux évolutions techniques en la matière.

Il confirme que le rabais de fr. 15'000.-- est accordé avec ou sans le Full Service.

Il précise également que l'avantage du Full Service est le suivi qui est fait au niveau de l'électronique ; au moindre signe de faiblesse, la société change la pièce concernée avant même la panne.

Considérant les frais des pièces d'usure comme la gaulette d'aspirateur située sous le véhicule qui doit être changée à raison de deux fois par année, les litres d'huile, y compris leur décharge, ainsi que les déplacements des mécaniciens, le coût d'entretien des 10 dernières années pour le véhicule actuel qui a 16 ans se monte à fr. 15'000.-- par année + fr. 12'000.-- d'essence.

Il précise que la Municipalité défend son préavis et que si le Conseil refusait le Full Service, cette option pourrait être incluse dans un poste d'entretien annuel.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal décide :

- par 50 oui et 2 non d'accepter le préavis 2019/09 Remplacement d'une balayeuse de voirie tel qu'amendé.

La parole n'étant plus demandée, il est ensuite passé au vote des conclusions amendées du préavis.

Par 51 oui et 1 abstention :

- a) d'autoriser la Municipalité à remplacer sa balayeuse de voirie ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 160'000.-- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 160'000.-- sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules », compte No 9146.001, et de l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 16'000.-- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

8. Motion et postulats

8.1. Postulat du parti Avançons « Réflexion autour de l’affichage sauvage »

Mme la Conseillère Martine Payot lit son postulat.

A l’unanimité, le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Syndic Pierre RoCHAT explique qu’une réglementation en la matière existe et doit être appliquée. Il concède que ces deux derniers mois c’était l’anarchie. La Municipalité s’engage à distribuer à tous les partis un fascicule du Canton pour rappeler les règles en la matière et se limiter au centre et aux endroits prévus proportionnellement au nombre de partis représentés. Il propose dès lors de classer le postulat.

M. le Conseiller Christoph Roesler s’oppose à ce postulat. Il relève que durant les élections la commune a sorti les panneaux fixes après la pose des premières affiches. Il est difficile de rédiger un règlement communal différent alors que les affiches viennent principalement de l’extérieur. Dans tout le pays, la population sait quand il y a des votations en raison de la présence des affiches.

M. le Conseiller Tristan Matile approuve M. le Syndic. La DGMR a édité un petit fascicule vert qui est distribué à chaque président des partis. La Loi doit être appliquée et des contrôles effectués par l’EPOC. La Commune d’Aigle fait enlever les affiches qui ne respectent pas les règles et demande aux partis de venir les récupérer. La commune devrait procéder de la même manière. Il estime qu’il n’est pas nécessaire de faire un règlement d’un règlement.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès approuve M. le Syndic ainsi que son collègue Tristan Matile, la Loi sur la circulation étant suffisamment claire. Il n’est pas contre le fait de combattre l’affichage sauvage vu la pollution qu’il génère.

M. le Conseiller Philippe Sarda précise que la Loi sur les procédés de réclame est également précise et ne soutient dès lors pas le postulat. Il souhaite que la Municipalité fasse intervenir la police en cas de nécessité de retirer certaines affiches. Il relève que les affiches de la commission culturelle contreviennent à la loi sur la circulation.

Il est passé au vote.

Par 38 non, 7 oui et 7 abstentions, le postulat est classé.

8.2 Postulat des partis Ouverture ..., PLR et Socialiste « Soutenons nos ménages et entreprises engagés dans la transition énergétique »

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit le postulat.

A l’unanimité moins 1 abstention, le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Christoph Roesler ne soutient pas ce postulat parce que cela rajouterait une petite taxe sur nos factures d’électricité. Il n’est selon lui pas utile de prévoir le versement de subventions communales pour aider à acheter du matériel, lequel n’a presque pas de lien avec la région, les panneaux solaires pouvant provenir d’Asie par exemple.

M. le Syndic Pierre RoCHAT rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006 la commune perçoit une redevance de 0,7 ct par kWh pour l’utilisation du sol, ce qui représente environ fr. 240'000.-- qui figurent au compte 431.4657.001. La loi permet de rajouter une taxe dont la future utilisation doit être clairement précisée ; si le Conseil accepte ce postulat, il sera transmis à la commission de l’énergie qui fera des propositions.

Mme la Conseillère Anne Bielman demande ce que la Municipalité fait de cette taxe.

M. le Syndic Pierre Rochat dit verser sur le compte éclairage public fr. 240'000.-- d'encaissement.

M. le Conseiller Philippe Sarda dit que le PLR est toujours un peu frileux sur la perception de nouvelles taxes. Les 0,7 ct affectés à l'éclairage public pourraient être destinés à des installations durables. Il est consterné de voir qu'en Suisse beaucoup de propriétaires restent au chauffage à mazout, alors qu'on pourrait inciter les gens à changer de système de chauffage, toute la collectivité en bénéficierait.

M. le Conseiller Marc Mundler confirme que personne n'aime payer des taxes en plus, mais qu'il faut relativiser, 0,7 ct représentant une augmentation minime.

Mme la Conseillère Carole Guérin s'interroge sur le montant qui pourrait être distribué aux personnes. Les propriétaires qui en bénéficieraient seront des propriétaires qui ne sont représentatifs de la population bellerine.

M. le Conseiller Michael Dupertuis précise que le postulat a pour but que la Municipalité réfléchisse à une solution pour soutenir les entreprises et les particuliers, raison pour laquelle il ne peut pas répondre. Un montant pourrait être donné aux jeunes qui doivent s'acheter un abonnement demi-tarif par exemple. Il s'agit d'étudier les besoins locaux, étant entendu qu'il ne serait même pas nécessaire de rajouter une taxe, si on peut prendre sur les fr. 240'000.--. Cette question n'est pas de la compétence du Conseil communal, mais devrait être traitée par le biais d'un préavis peut-être. Elle pourrait être étudiée en partenariat avec la Commission cité de l'énergie.

Mme la Conseillère Patricia Hediger regrette que le dit postulat soit très précis et propose de créer une commission qui puisse étudier la question.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl dit qu'il serait intéressant de mettre une limite dans le temps en cas de génération d'une nouvelle taxe, sur 10 ans par exemple.

Par 42 oui et 10 non le postulat est pris en considération.

Par 47 oui et 5 non le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude.

8.3 Motion du parti PLR « Conservation du patrimoine »

M. le Conseiller Pierre Echenard lit la motion.

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pierre Echenard précise que le coût des travaux estimé avec un représentant de l'entreprise Fixit se monte à environ fr. 90'000.--.

A l'unanimité la motion est prise en considération.

A l'unanimité, la motion est envoyée à la Municipalité pour étude.

9. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Pierre Rochat demande à l'assemblée si les micros sont toujours utiles après les prises de parole de ce soir.

Concernant la gare, il informe l'assemblée que Berne a délivré son feu vert et que les travaux débuteront fin février - début mars pour une durée de 18 mois. La prochaine édition du journal communal en parlera. Le 16 janvier 2020, une information à la population en présence des CFF, des TPC SA et du Canton sera organisée à la Grande Salle sur le chantier global. Concernant la halle, il semblerait que ce bâtiment sera finalement déplacé pour un coût de fr. 500'000.--, mais cette information est à prendre avec des pincettes.

M. le Municipal Daniel Hediger informe que l'établissement « L'Annex 1 » a été fermé il y a une semaine par la Police cantonale qui se réserve de communiquer sur la suite.

La Municipalité a été approchée par le Montreux Trail Festival pour voir si elle trouvait un intérêt à créer un partenariat dans le cadre du départ de la prochaine édition. Le projet a plu à la Municipalité. Cette manifestation permettra de mettre le patrimoine bellerin des sentiers pédestres en exergue en raison des nombreux participants attendus ainsi que de son retentissement international. Cette compétition se déroulant fin juillet 2020, les sentiers pédestres auront donc été entretenus. Le stand de Vauvrisse sera mis à disposition.

M. le Municipal Alberto Cherubini recommande d'assister au spectacle « Vis l'art en scène » qui se déroulera ce samedi à la Grande Salle de Bex.

Mme la Municipale Eliane Desarzens informe l'assemblée que lors de la prochaine rentrée scolaire il y aura 10 bâtiments, 1'053 élèves et 59 classes, avec les enseignants qui correspondent. La capacité des bâtiments scolaires est à son maximum. Selon les données du contrôle des habitants, le chiffre devrait encore augmenter malgré la capacité actuelle d'accueil. Dès lors, la pose de pavillons s'avère nécessaire pour la rentrée 2020 – 2021. L'UAPE a une forte fréquentation surtout à midi, le taux d'occupation s'élevant à 91% (72 places). Le réfectoire de la Cible sert plus de 80 repas chaque midi. La gestion du dit réfectoire a été confiée au SEMO. Le prix du repas se monte de fr. 4.-- à fr. 6.-- pour les élèves qui ne peuvent pas rentrer et à fr. 11.-- pour ceux qui ont la possibilité de rentrer.

M. le Municipal Jean-François Cossetto précise que les travaux du stand de Vauvrisse avancent bien, malgré quelques surprises au niveau des fondations. La façade va s'égayer, la toiture va être isolée et des panneaux solaires photovoltaïques ainsi que des tuiles vont être posés. Les travaux devraient être terminés fin avril 2020.

Concernant le Refuge de Solalex, les travaux sont presque terminés mais il y a également eu de grosses surprises, raison pour laquelle un préavis complémentaire sera adressé au Conseil pour sa séance du 4 décembre 2019.

Pour ce qui est de l'acquisition de bâtiments militaires à Armasuisse, une liste ainsi qu'un plan seront remis à Mme la Présidente pour qu'ils soient joints au prochain procès-verbal. Ces bâtiments sont notamment situés au départ de la route de Chiètres, à la route du Châtel, et aux Fortifications Dufour (voir annexe 2).

Il se tient à disposition pour tout complément d'information.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni parle des trois chantiers principaux de mise en séparatif qui se déroulent actuellement dont :

- au chemin Julien-Gallet ; la pose du goudron devrait être terminée pour le 15 novembre ; il profite de l'occasion pour remercier les habitants ainsi que les entreprises de leur très bonne collaboration ;
- aux Plans, route du Village : le goudronnage devrait avoir lieu d'ici au 15 novembre ; il remercie également les citoyens ainsi que les conseillers ;
- à Solalex : la mise en séparatif du réseau devrait être terminée en septembre 2020.

Dans son dicastère du tourisme, il rappelle que Bex se situe dans l'axe 1 et qu'il participera à une séance dans le cadre d'une vision voulue par le Canton de Vaud dans le cadre d'Alpes 2020 afin de renforcer la promotion de la commune ainsi que les axes 1 et 2.

10. Vœux et demandes de renseignements

10.1 Questions

M. le Conseiller Marc Mundler demande ce qu'est « L'Annex 1 ».

Il fait remarquer que la dernière fois qu'il a voulu déposer un sac d'habits à l'écopoint du parc Ausset, il a été choqué du désordre qui règne ; 30 sacs étaient déposés à côté des containers, tout comme des cartons d'ailleurs. Il s'interroge dès lors sur les mesures qui peuvent être prises.

M. le Conseiller David Fankhauser intervient au sujet de la place de jeux située au parc Robinson en raison du fait qu'elle est toujours en travaux. Il s'interroge sur le fait que les dits travaux ne sont pas encore terminés et profite de cette intervention pour signaler que le portail a été forcé. De plus, le mobilier de couleur verte qui est sur place présente des dangers et risque de créer un accident.

Mme la Conseillère Anne Bielman :

- s'interroge sur les aboutissements des discussions au sujet des horaires 2020 des CFF, notamment au niveau des liaisons avec le Valais et la rupture avec la Suisse allemande. Elle demande dès lors quelle est la stratégie pour 2021,
- a remarqué que dans le cadre du déplacement du monument Forneret au cimetière, la benne à déchets verts a été enlevée. Il ne reste dès lors plus qu'une benne et demande soit qu'elle soit vidée plus souvent, soit qu'une deuxième benne soit installée.

M. le Conseiller Tristan Matile remercie, au nom du CAC, la Municipalité et notamment son service des travaux pour la mise à disposition d'une poubelle requin au Châtel.

Mme la Conseillère Valérie Moret :

- demande à la Municipalité si une étude sur l'achat de verres réutilisables est en cours ou si la Municipalité envisage un jour de faire cet investissement. En effet, ces verres permettraient de réduire les déchets lors des manifestations bellerines,
- s'interroge sur le dossier MobiChablais ainsi que sur les antennes 5G.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl :

- s'interroge sur le fait que la barrière promise au chemin des Posses soit installée avant Noël,
- s'interroge sur l'avancée du dossier pour la sécurisation du trajet jusqu'à la gare du BVB aux Posses,
- demande la pose d'une main courante sur la route des Posses-Dessous jusqu'à la chapelle,
- s'interroge sur la taxe de 0,7 ct ; la modernisation de l'éclairage public aux Posses aura-t-elle lieu un jour, le dit éclairage étant vieux et provoquant une pollution lumineuse,
- encourage ses collègues masculins à porter la moustache pour rappeler les problèmes des hommes touchés par le cancer, notamment de la prostate.

M. le Conseiller Christoph Roesler :

- informe l'assemblée qu'un accident a eu lieu à l'avenue de la Gare ; il trouve que cette portion de route est trop large et que les conducteurs ont trop de visibilité, ce qui fait qu'ils roulent bien trop vite ; il propose de faire ralentir le trafic,
- regrette au nom de l'UDC que la commune n'ait pas pu diminuer les impôts ; quand bien même une majorité des communes ne l'a pas fait, une partie est parvenue à le faire. En outre, bien que l'on ne connaisse pas les retombées de la péréquation et RIE III, il aurait souhaité une nouvelle étude sur le taux d'imposition.

M. le Conseiller Philippe Sarda :

- s'interroge sur la production électrique qui va être réalisée sur le plateau de Solalex ; à qui va-t-elle être utile ?
- s'interroge sur le fait que la prochaine fête des écoles se déroulera le vendredi et non plus le samedi,
- s'interroge sur le fait que de l'eau d'Henniez a été servie lors de ce conseil plutôt que de l'eau de Bex en carafe.

M. le Conseiller Christophe Grand s'interroge à propos de l'article paru dans le 24H suite aux dernières élections fédérales mentionnant que le greffe municipal écrit à chaque citoyen qui s'est trompé lors de son vote, article qui peut prêter à confusion : est-ce que le secret de vote est conservé par une telle pratique ?

M. le Conseiller Michael Dupertuis félicite la Municipalité pour l'exposition « It's Hot » visitée notamment par les écoles et demande quel a été le nombre de participants.

M. le Conseiller Pierre Carminati s'adresse à M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz et le remercie pour l'abattage des frênes à la route de l'Aumônerie.

Mme la Conseillère Marianne Marsden sollicite l'installation d'une benne de récoltes des déchets en alu ainsi qu'en fer blanc, notamment à l'écopoint du Parc Ausset.

M. le Conseiller Pierre Echenard remercie la Municipalité pour avoir trouvé une solution dans le cadre de la récolte des châtaignes et demande si elle a eu du succès. Il propose de mettre sur cette parcelle des moutons plutôt que d'utiliser des machines.

10.2 Réponses

Mme la Présidente Circé Fuchs informe l'assemblée que si des bouteilles d'Henniez ont été servies, c'est qu'en l'absence de M. Michael Pöschl, personne n'a pu trouver les carafes d'eau.

Au nom du bureau électoral et pour répondre à M. le Conseiller Christophe Grand, elle propose de venir voir la procédure qui est suivie lors de chaque votation ou élection. Elle donne des exemples d'erreurs sur les cartes de vote, comme une fausse date de naissance, ou le fait qu'un couple a interverti les cartes de vote. Il s'agit toujours d'erreurs sur les cartes de vote, et non pas du vote en lui-même. Donc le secret de vote est conservé.

M. le Syndic Pierre Rochat apporte les réponses suivantes :

- horaires 2020 des CFF : la Municipalité a obtenu le maintien à la demi heure, mais n'a pas eu les grandes correspondances, notamment en direction de Sion ; la Commission des horaires, la Municipalité ainsi que les députés siégeant à Lausanne par le biais d'interpellations ne lâchent pas ce dossier ; une réponse formelle paraîtra dans le prochain journal communal de décembre ; d'ici la fin de l'année, une rencontre aura lieu avec les CFF pour gagner 2025 ou 2026 à la demi heure dans les deux sens ; la stratégie est de maintenir la pression,
- Mobichablais : un contact a été pris et une étude pour trouver une solution meilleure marché est actuellement en cours,
- 5G : aucune antenne 5G n'est actuellement sur le territoire bellerin,
- baisse d'impôt : la messe est dite, il fallait intervenir avant le 31 octobre ; un point d'impôt en moins représente environ fr. 178'000.-- ; cela pourrait être envisagé dans l'arrêté d'imposition 2021 – 2022 lors des discussions.

M. le Municipal Daniel Hediger apporte les réponses suivantes :

- l'établissement « L'Annex 1 » se situe sous gare et agrémentait les fins de soirée ; de nombreux débordements ont été constatés, provoquant l'intervention des voisins ainsi qu'au final l'intervention des différentes polices,

- avenue de la Gare : il est compliqué de faire en sorte de ralentir la vitesse des véhicules en raison de la présence du train qui coupe le cheminement ; de plus, un passage piétons a été supprimé à la route de l'Arche ; il propose la pose d'un radar sympathique et constate que les débordements ont souvent lieu à des heures tardives.

M. le Municipal Alberto Cherubini informe l'assemblée que l'exposition « It's Hot » a reçu 2'500 visiteurs dont 500 élèves, les écoles jouant le jeu. Il remercie les membres de la Commission Cité de l'énergie ainsi que ceux de la Commission culturelle qui ont organisé cette exposition. Il précise qu'il apprécie le postulat « Conservation du patrimoine », la chapelle de Nagelin méritant d'être entretenue.

Mme la Municipale Eliane Desarzens se dit surprise que M. le Conseiller Philippe Sarda soit au courant du changement de jour de la prochaine fête des écoles, cette décision ayant été prise lors de la séance de la Municipalité de ce lundi soir. Elle relève que les samedis des parents sont également absents et qu'il est impossible de contenter tout le monde. De plus, si la manifestation se déroule le samedi, ce jour doit être compensé le lundi, et si les parents travaillent il faut assurer une permanence. Elle trouve dès lors que cette date est une bonne idée.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni répond au sujet de la pompe de relevage à Solalex : il est actuellement en pleine discussion avec un spécialiste des FMA, le but étant de revendre l'électricité produite sur place aux deux restaurateurs du site.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz apporte les réponses suivantes :

- concernant le parc Robinson : la butte devait être supprimée pour des raisons de sécurité, ce qui a été fait cet été afin de permettre la création d'un endroit pour organiser le feu du 1^{er} août. Pour ce qui concerne l'installation des nouveaux jeux, il y a 2 à 3 semaines de retard car l'entreprise qui fournit ces installations n'a pas livré le matériel commandé. Par ailleurs, il relève que le « tape cul » n'est plus conforme ; un nouveau jeu sera proposé ; de plus, la surface de jeu sera prolongée ; le tapis de chute est également fatigué ; il n'est pas sûr pour la date d'achèvement des travaux, en raison de l'hiver qui approche ; il prend bonne note que le portail a été forcé et fera le nécessaire afin de le faire réparer,
- benne à déchets verts au cimetière : considérant que la Municipalité ne trouvait pas cet emplacement adéquat, une des deux bennes à déchets verts a été enlevée, une seule devant suffire ; il fera en sorte que celle restante soit vidée plus régulièrement ; le problème se pose également au parc Ausset, où à présent on peut trouver des sacs « parasites » provenant du Valais ; une information à la population sera faite afin d'éviter cette situation ; concernant les containers à habits, des gens ont trouvé un système afin de pouvoir retirer les habits déposés à l'intérieur de la benne depuis l'arrière ; les caméras installées au parc Ausset ne sont pas dirigées de sorte à pouvoir lire les plaques des véhicules de face ; pour ce qui est de l'alu, si on met un container destiné à le récolter, toutes sortes de déchets vont être retrouvés à l'intérieur, comme c'est le cas dans les bennes à PET ; lorsque les sacs de PET sont trop lourds, ils sont directement traités comme les ordures ménagères ; enfin, la commune ne touche plus rien pour le débarras des papiers,

- concernant l'éclairage aux Posses : il estime que les néons des Posses ne sont pas les plus polluants et pas les pires au niveau de la consommation ; il n'est pas encore prévu de passer au LED,
- sécurisation du sentier : il doit entrer en discussion avec le nouveau Voyer, les travaux étant trop compliqués pour la commune, il est nécessaire de passer par une entreprise spécialisée,. Pour ce qui est du sentier au-dessus du mur : ce sont des accès privés et les propriétaires concernés ont donné leur refus,
- main courante en direction de la chapelle des Posses-Dessous : il s'agit de contacter les propriétaires concernés ; de plus, la route n'est vraiment pas très large, et il a eu connaissance du fait que les véhicules glissent dans le virage ; il approchera dès lors une entreprise afin de savoir dans quelle mesure on peut goudronner à nouveau cette route,
- concernant les châtaignes : le service des travaux a ramassé des châtaignes et la coopérative a accepté de les prendre, quand bien même elles étaient un peu terreuses en raison du fait que justement des moutons ont pâture sur cette parcelle ; de ce fait, l'ensemencement a de la peine à prendre ; il précise que des moutons pâturent également sur le verger des Valentines ; il transmettra sans faute les remerciements aux divers services.

M. le Syndic Pierre RoCHAT répond au sujet des verres réutilisables qu'il n'est pas en mesure de répondre dans l'immédiat ; il n'est pas dans les projets de la Municipalité d'en acheter, mais peut-être d'en louer.

M. le Conseiller Michael Dupertuis propose, cas échéant, de confier au SEMO le soin de nettoyer les gobelets qui seraient achetés pour les manifestations, comme le font les communes d'Ollon et d'Aigle.

La séance est levée à 21h48.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente :



Circé Fuchs

La Secrétaire :



Fabienne Roessli